

COMMERCE INTERNATIONAL ET JUSTICE POUR UN RAYONNEMENT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS DANS LE MONDE INTERNATIONAL DES AFFAIRES

PROFIL DES ETUDIANTS

Les étudiants seront nécessairement bilingues anglais. Des profils issus de différents cursus pourront présenter un certain intérêt.

INSTITUTION PARTENAIRE

Cour d'appel de Paris
<http://www.ca-paris.justice.fr/>

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

Erwan DALED et Sophie AZRIA
Chargés de mission à la première présidence

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION ET CONTEXTE DU PROJET

La cour d'appel de Paris couvre six départements : Paris, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, l'Essonne, la Seine-et-Marne et l'Yonne. Le ressort est composé de 9 tribunaux de grande instance, 45 tribunaux d'instance, 11 conseils de prud'hommes ainsi que de 8 tribunaux de commerce. L'activité de la cour représente 20 % des affaires jugées au plan national.

Une chambre spécialisée pour connaître des contentieux relevant du commerce international (dite chambre internationale de la cour d'appel de Paris CICAP) a été créée au début de l'année 2018 au sein du pôle civil économique de la cour. Elle est chargée du traitement en appel des litiges en matière de contrats commerciaux et rupture de relations commerciales, litiges en matière de transports ou de concurrence déloyale, des actions en réparation à la suite de la mise en œuvre de pratiques anticoncurrentielle, des litiges en matière de contrats financiers, et des contestations des décisions prononcées en matière d'arbitrage international. Elle a vocation à être juridiction d'appel des décisions prononcées en première instance par la chambre internationale du tribunal de commerce de Paris.

La création de cette chambre s'inscrit dans un projet ambitieux de réforme de la justice, destiné à améliorer l'efficacité des procédures judiciaires et à créer un environnement juridique favorable aux entreprises. Elle

participe d'une volonté d'offrir un système juridictionnel attrayant adapté aux défis internationaux économiques et juridiques contemporains. Composée de juges français et anglophones, qui peuvent appliquer soit la loi française, soit toute autre règle applicable au fond de l'affaire et entendre les litiges en anglais, cette chambre pourra également intégrer une procédure et des méthodes novatrices, certaines inspirées de la common law, comme l'audition de témoins ou la communication forcée de certaines catégories de pièces. Les premières audiences se tiendront à partir de septembre 2018.

La cour d'appel de Paris souhaite mener une étude sur les leviers permettant d'accompagner et développer l'activité de cette nouvelle chambre, en moyens matériels et humains, de cadre juridique, diplomatique, économique, ou encore de communication.

CONTENU PEDAGOGIQUE DU PROJET

Le projet, qui pourrait s'inscrire sur plusieurs années (dès lors, avec plusieurs équipes successives), se déclinerait ainsi :

Étude contextuelle

- **Étude comparée des cours commerciales internationales existantes** : Il s'agira de s'interroger sur les motifs géopolitiques ayant conduit à la création de la chambre internationale de la cour d'appel de Paris, face à Dubaï, Londres, Francfort, Singapour... ces cours pourront être comparées (avantages et inconvénients) notamment à l'aune des méthodes, des moyens humains et matériels, des dossiers, des coûts, des délais, des lois et procédures applicables... afin de dégager les critères du forum shopping. Une comparaison avec les chambres d'arbitrage pourrait également apporter un éclairage utile.
- **Étude du public concerné** : il s'agira de s'interroger sur les typologies de public et leurs motivations. Seraient-ils prêts à choisir Paris ? dans quels types de contrats ou dossiers ? si oui, pour quels motifs ? si non, pour quels motifs ?
- **Propositions** : il s'agira de relever les évolutions et adaptations possibles voire nécessaires.

Promotion et communication

Il s'agira de rechercher dans un esprit de promotion et communication de la cour d'appel de Paris, les modes de communication les plus opportuns pour promouvoir cette chambre (traditionnels, autres) : comment assurer le rayonnement et l'attractivité de la chambre commerciale internationale de la cour d'appel de Paris ?

Le rôle des ambassadeurs et des magistrats de liaison français dans le plan de communication à développer au bénéfice de la CICAP devra être étudié.

Étude de cas

Une analyse des décisions rendues pourra contribuer à une meilleure prévisibilité de la justice.

RESULTAT ET PRODUITS ATTENDUS

La première année du projet serait centrée sur les recherches et la réalisation de l'étude contextuelle. Dès lors, des matrices forces et faiblesses, des enquêtes menées auprès de cabinets d'avocats internationaux ou de grands groupes seraient rendus nécessaires. Outre la remise d'un rapport de restitution, elle pourrait se conclure par l'organisation d'un colloque bilingue avec des partenaires ou de tout type de manifestation organisée à la cour d'appel de Paris. Un plan de communication sera à élaborer.

La deuxième année du projet approfondirait l'étude contextuelle s'agissant des pistes de travail identifiées par la première équipe en soumettant des propositions. Outre la remise d'un rapport étayé et argumenté, l'élaboration d'un texte réglementaire à soumettre à la direction des affaires civiles et du Sceau pourrait constituer une option. Par ailleurs, il s'agirait d'examiner les préconisations possibles s'agissant du volet communication et d'aller plus avant s'agissant de la mise en œuvre de celles jugées les plus opportunes.

Une troisième année aboutirait les travaux de communication, notamment s'agissant de la valorisation de la jurisprudence de la chambre.

MÉTHODOLOGIE

Les travaux seront pilotés par des chargés de mission du cabinet de la première présidence ainsi que par un des magistrats de la chambre commerciale internationale.

Des réunions pourront être organisées régulièrement avec le partenaire pour échanger sur les attentes respectives, et pour orienter les travaux, la méthodologie, et le contenu.

CALENDRIER

Le calendrier sera précisé lors de la première réunion de travail

LOGISTIQUE

Dans un premier temps, le contact privilégié des étudiants sera les chargés de mission de la première présidence qui favorisera les mises en relation (avec les magistrats de la cour d'appel, du tribunal de commerce de Paris et par la suite des différents partenaires de l'institution judiciaire).

Ils bénéficieront d'un statut de stagiaires de la cour d'appel. A ce titre, ils bénéficieront d'un accès au palais de justice historique (île de la Cité), de l'accès au restaurant administratif (à tarif préférentiel), à la bibliothèque de la cour d'appel et aux locaux de la chambre concernée. Ils pourront assister aux audiences (en première chambre de la cour d'appel). Un compte utilisateur informatique leur sera proposé.

Un engagement de confidentialité de la part des étudiants sera formalisé.

Les impressions des rapports produits seront prises en charge par la cour d'appel. Toute demande éventuelle de frais devra faire l'objet d'une autorisation préalable expresse du partenaire avant d'être engagée.

Les étudiants auront accès à la salle des projets collectifs de Sciences Po, munie d'un ordinateur, d'un écran plasma, d'une imprimante et d'un téléphone.